

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS***

Le 30 mai 2024 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 mai 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Gilles MARY, 1<sup>er</sup> adjoint.

*Membres en exercice : 19*

**Présents :**

G. MARY, P. LEMARCHAND, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, D. LELUBEZ, F. NAGA, C. VANHECKE, A. CAPART, G. GOURDEL, G. THOMAS-ROUTIER et V. LEROY.

**Pouvoirs :**

F. BRISSET donne procuration à G. MARY  
K. MELIN donne procuration à G. GOURDEL  
V. DALBIN donne procuration à A. LEBOULANGER  
C. LERÉVÉREND donne procuration à D. LELUBEZ  
B. MARTEL donne procuration à P. LEMARCHAND

**Absents excusés :**

A. LEDANOIS, A. VAGNER et F. LANGRENEZ

**Secrétaire de séance :** A. LEBOULANGER

**Signalétique : choix d'une entreprise.**

**Exposé**

La municipalité de Flamanville a chargé la commission « culture et communication » de prendre contact avec des entreprises afin de revoir la signalétique de la commune.

Ainsi deux entreprises ont répondu à cette demande :

- Société GDS
- Société EGIS

La commission « Finances » réunie le 16 mai 2024, a émis un avis favorable pour la proposition de la société GDS d'un montant de 15 500 € HT pour la mission de base.

Cette mission comprend les prestations suivantes :

- Analyse de la situation actuelle et définition des besoins (phase 1).
  - Lancement et cadrage de la mission (R1).
  - Relevé de la signalisation existante afin de déterminer ce qui est actuellement signalé et les itinéraires jalonnés.
  - Etablissement de la liste des besoins en signalisation.
  - Définition de la stratégie de signalisation (différents outils de signalisation : signalisation directionnelle classique, d'information locale, relais informations services).
  - Réunion de présentation (R2)
- Etude du schéma directeur de jalonnement (phase 2).
  - Etude des jalonnements pour chacun des sites à jalonner.
  - Réunion de présentation des itinéraires (R3).

- Etude des choix des mentions aux carrefours (maximum réglementaire de 4 indications par direction et par type de signalisation)
- Définition des panneaux de signalisation (phase 3).
  - Projets de définition théoriques.
  - Prépiquetage du terrain/faisabilité terrain des implantations.
  - Chiffrage et programmation des travaux à engager.
  - Réunion de présentation (R4)

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la commission « Finances » du 16 mai 2024,

Le Maire propose au conseil de sélectionner l'entreprise GDS, pour une mission de base d'un montant de 15 500 € HT, conformément à l'avis pris par la commission « Finances » du 16 mai 2024.

Le conseil municipal de Flamanville délibère et vote :

15	Pour	
	Contre	
1	Abstention	
15	Votants	

Le conseil municipal décide à

- De sélectionner l'entreprise GDS pour la réfection de la signalétique de la commune.
- De sélectionner l'ensemble des prestations faisant partie de la mission de base pour un montant de 15 500 € HT.

Le secrétaire de séance

A. LÉBOULANGER

Pour Le Maire empêché,

G. MARY

